



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'HERAULT

SOUS-PREFECTURE DE LODEVE

COMMUNE DE PUECHABON

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

CAPTAGE DES FONTANILLES – Commune d'Argelliers

Le projet présenté par la commune de Puechabon, maître d'ouvrage, est soumis à enquête publique avant décision de Monsieur le Préfet de l'Hérault.

Il a pour but la demande de déclaration d'utilité publique pour :

- les travaux de dérivation des eaux souterraines en vue de l'alimentation en eau potable de ladite commune à partir du captage des Fontanilles à Argelliers,
- l'instauration des périmètres de protection et des servitudes qui en découlent,

Cette enquête publique se déroulera dans les communes de ARGELLIERS (commune siège), PUECHABON (maître d'ouvrage), VIOLS LE FORT, VIOLS EN LAVAL, MAS DE LONDRES ET SAINT MARTIN DE LONDRES, concernées par le périmètre rapproché, pendant **32 jours consécutifs, du lundi 13 mars 2017 au jeudi 13 avril 2017 inclus.**

Monsieur André SALANÇON, Ingénieur de Recherche retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Montpellier.

Un dossier d'enquête ainsi qu'un registre seront déposés dans chacune des mairies concernées pendant toute la durée de l'enquête, afin que les habitants et tous les intéressés puissent en prendre connaissance et consigner leurs observations sur le registre côté et paraphé par le commissaire-enquêteur. Les observations pourront aussi être adressées, par écrit à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur – Mairie de Argelliers – Rue du Presbytère – 34380 ARGELLIERS, ou par email à l'adresse suivante : enquete.publique.dup@puechabon.net, afin que le commissaire-enquêteur les annexe au registre après les avoir visées.

Le dossier d'enquête sera également consultable de la commune siège, à savoir : www.puechabon.net

Le commissaire enquêteur recevra, en personne, les observations du public les jours et heures suivants :

À LA MAIRIE DE ARGELLIERS : **le lundi 13 mars 2017 de 9 h à 12 h ;**
 le jeudi 13 avril 2017 de 16 h à 19 h ;

À LA MAIRIE DE PUECHABON : **le jeudi 23 mars 2017 de 17 h à 19 h.**

Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès de Monsieur KOSKAS, premier adjoint de la mairie de Puechabon.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur pourront être consultés pendant un an auprès de toutes les mairies concernées, à la Sous-préfecture de Lodève ainsi que sur le site de la préfecture de l'Hérault www.herault.gouv.fr et celui de la commune siège.